

Entente dans l'action collective contre les commissions scolaires du Québec / Frais assumés par les parents pour l'achat de manuels scolaires, matériel didactique et services éducatifs

La distribution des indemnités individuelles nettes (24,09\$/année/élève) a été confiée à Collectiva Services en recours collectifs, administrateur externe spécialisé.

Distribution des chèques prévue à partir du mois de février 2019 jusqu'au 20 juin 2019, et possiblement au-delà si nécessaire.

Pour plus d'information, consultez le site web de l'action collective, qui contient une copie complète de la transaction, les principaux documents judiciaires, ainsi qu'une foire aux questions : <https://ententefraisscolaires.collectiva.ca>